

Communiqué du **Conseil National de Sécurité**

Une réunion du Conseil National de Sécurité s'est tenue, ce jeudi 17 octobre 2024, au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République.

L'ordre du jour de la réunion a porté sur la situation sécuritaire générale.

À la suite de la présentation du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Conseil National de Sécurité, note, avec satisfaction, que depuis sa dernière réunion, la situation sécuritaire générale connaît une nette amélioration sur l'ensemble du territoire national.

En effet, l'Indice Général de Sécurité est passé de 1,5 en juin 2024, à 1,2 au mois de septembre de la même année, soit une baisse de 20%.

Ce bilan satisfaisant traduit, une fois de plus, l'efficacité des nombreuses opérations de sécurisation, régulièrement menées dans notre pays, par les Forces de Défense et de Sécurité.

À titre illustratif, ces opérations ont permis, sur les mois d'août et septembre 2024 :

- La saisie de diverses drogues dont plus d'une tonne de cannabis ;
- La saisie et la destruction de nombreux matériels liés à la pratique de l'orpaillage illégal, notamment des dragues, des motopompes, des pelleteuses et des générateurs électriques ;
- L'interpellation de plus de 600 individus impliqués dans des actes délictueux tels la consommation de stupéfiants, la cybercriminalité et le non-respect du Code de la route.

Le Conseil National de Sécurité se félicite, par ailleurs, de la baisse d'environ 31% du nombre d'accidents de la circulation, qui est passé de 1 833, en juin 2024, à 1 403, en septembre 2024.

Le Conseil National de Sécurité note, également, avec satisfaction, les résultats probants de la mise en application des mesures gouvernementales prises dans le cadre de la lutte contre la violence en milieu universitaire.

Pour rappel, ces mesures font suite à l'assassinat de deux étudiants, membres de la Fédération Etudiante et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI), par des individus identifiés comme étant également membres de cette Fédération.

Le Président de la République, tout en déplorant ces actes inacceptables, présente ses condoléances et exprime sa compassion aux familles des victimes.

Parmi ces mesures, figurent notamment la prise d'un arrêté interministériel portant interdiction, à titre conservatoire, des activités des associations syndicales estudiantines et scolaires sur l'ensemble du territoire, l'ouverture d'une enquête judiciaire et l'interpellation de plusieurs suspects ainsi que l'expulsion de toutes les personnes irrégulièrement logées dans les campus universitaires.

Le bilan de ces mesures gouvernementales enregistré, à ce jour, sur toute l'étendue du territoire national, s'établit comme suit :

- L'interpellation et le défèrement au Parquet d'Abidjan-Plateau de 17 étudiants dont Monsieur KAMBOU SIE, Secrétaire Général National de la FESCI, dans le cadre des enquêtes sur les assassinats des deux étudiants ;
- L'interpellation et le défèrement de 28 étudiants, à l'issue des opérations de déguerpissement menées dans les cités universitaires d'Abidjan et de Bouaké ;
- L'expulsion d'environ 5 000 individus irrégulièrement logés dans les cités universitaires d'Abidjan, de Bouaké et de Daloa ;
- La saisie d'un lot important d'armes blanches dont 107 machettes, de grenades et de plusieurs autres matériels, notamment des treillis des Forces de Défense et de Sécurité;
- La destruction de nombreux commerces illégaux ainsi que de 4 fumoirs, d'une maison close et d'un tunnel de torture ; et
- La démolition des quartiers généraux et des sièges de la FESCI et du Comité des Elèves et Etudiants de Côte d'Ivoire (CEEI) à Abidjan, Daloa et Bouaké.

Ces opérations d'assainissement dans les cités universitaires, couplées à la prise de l'arrêté interministériel, ont ainsi permis à nos universités de retrouver la quiétude nécessaire au bon déroulement des activités académiques.

Dans ce contexte, à l'issue de l'examen des rapports des Ministres en charge de la Justice, de la Sécurité et de l'Enseignement Supérieur, le Conseil National de Sécurité décide des mesures suivantes :

- Maintenir la décision d'interdiction, à titre conservatoire, des activités des associations syndicales estudiantines et scolaires sur l'ensemble du territoire national ;
- Procéder à l'arrestation, dans les meilleurs délais, de toutes les personnes impliquées dans le meurtre des deux étudiants, en vue de les traduire devant les tribunaux ;
- Poursuivre, avec vigueur, l'assainissement des campus universitaires en vue d'éliminer toutes les pratiques illégales ;

- Maintenir une présence policière sur les campus à risque afin de restaurer un climat de sécurité, propice à la bonne administration d'un enseignement de qualité.

Le Conseil National de Sécurité a également entendu une communication du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur sur la situation dans les cités universitaires.

Dans cette communication, le Ministre a proposé diverses mesures, notamment, la réhabilitation, par étape, des anciennes universités, grandes écoles publiques et cités universitaires, ainsi que la réattribution des chambres universitaires, selon un processus d'admission et de réadmission qui devra prendre en compte des critères tels que les résultats académiques, l'âge et la vulnérabilité sociale.

Le Ministre a, en outre, proposé la dissolution de toutes les associations syndicales estudiantines.

Le Conseil National de Sécurité a entériné ces propositions.

À cet égard, le Président de la République a instruit le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à l'effet de prendre les dispositions pour la mise en œuvre de ces mesures.

Au terme de la réunion, le Chef de l'Etat, satisfait du bilan sécuritaire général, a réitéré ses félicitations au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, ainsi qu'à l'ensemble des Ministres et acteurs engagés dans la sécurisation et la stabilité de notre pays.

Enfin, le Président de la République les a, de nouveau, exhortés à persévérer dans leurs efforts pour le bien-être des populations vivant en Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le jeudi 17 octobre 2024
M. Fidèle SARASSORO,
Ministre, Secrétaire Exécutif du Conseil
National de Sécurité